



Candidature conseiller prud'homal

Par Moi69380

Bonjour

J'ai candidaté au poste de conseiller prud'homal. En attendant que ma nomination parvienne au JO, suis-je protégé par le seul fait d'avoir candidaté et si oui combien de temps ?

Par Prana67

Bonjour,

Oui vous êtes protégé dès que votre employeur est au courant que vous postulez.

Par Moi69380

Merci beaucoup. La protection dure combien de temps ?

Par Moi69380

Merci beaucoup. La protection dure combien de temps ?